

## Profils différentiels de pauvreté : que révèlent-ils de plus?

Rachad Antonius et Jean-Claude Icart

*Intervention dans le cadre du Symposium  
de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) sur  
« Les multiples dimensions des inégalités, du racisme et des discriminations »  
13 mars 2009<sup>1</sup>*

### Introduction

Pour lutter contre la discrimination structurelle qui affecte les femmes, les mouvements féministes ont utilisé avec succès, au cours des dernières années, un outil qui s'est révélé très précieux, l'analyse différenciée selon le sexe. Il existe plusieurs variantes de cet outil : en Europe, on parle d'*Approche intégrée de l'égalité* ou de « *mainstreaming* », au Canada d'*Analyse comparative entre les sexes*, à la Ville de Montréal, d'*Approche différenciée selon les sexes*, dans la coopération internationale, d'*Approche genre et développement* et au Québec, d'*Analyse différenciée selon les sexes* (ADS).

On peut définir l'ADS comme étant « ...un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socio-économiques différentes qui les caractérisent »<sup>2</sup>. L'ADS est fondée sur une ventilation des données en fonction du sexe, accompagnée d'un examen des caractéristiques spécifiques qui sont en rapport avec la politique en question de chacun des deux groupes ainsi identifiés. Si, par exemple, on utilise l'ADS pour analyser une échelle salariale qui dépend de la formation et de l'expérience, on examinera séparément le profil des hommes et des femmes selon les diverses catégories créées par ces deux critères de rémunération, et on pourra même calculer la rémunération moyenne prévue par cette échelle pour chacune de ces catégories, ainsi que pour les hommes dans leur ensemble et les

---

<sup>1</sup> Une version préliminaire de ce texte a été présentée lors d'une communication à la Conférence internationale *Statistiques sociales et diversité ethnique : doit-on compter, comment et à quelles fins?*, organisée conjointement par le Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales et l'Institut national d'études démographiques, à Montréal, du 6 au 8 décembre 2007

<sup>2</sup> Kurtzman et de Sève, 2001, p.13

femmes dans leur ensemble. On sera ainsi en mesure de déterminer comment, dans le détail, cette échelle s'applique à chacun des deux groupes. Par ce biais, l'ADS pourrait permettre d'«...éviter la reproduction des inégalités et des situations désavantageuses qui sont, bien souvent, observées à travers les processus de régulation sociale et de planification » (*id.*), et elle vise fondamentalement ce but.

L'ADS peut être utilisée à des fins d'évaluation, de révision ou de reconduction d'une politique, d'un programme, ou d'une mesure de mise en œuvre d'un programme. C'est donc un processus préventif dans l'élaboration des politiques, un moyen d'évaluation et de révision des politiques ou des programmes déjà existants et une approche génératrice de solutions.

L'ADS suppose et nécessite deux outils : un outil de mesure des inégalités et une méthodologie de mise en œuvre de programmes pour atteindre l'équité, programmes dont tant les objectifs que les moyens d'action sont conceptualisés à partir de cet outil statistique.

Nous avons posé la question suivante : l'ADS permettant de faire l'analyse de la discrimination systémique touchant un groupe bien précis, à savoir, les femmes, peut-on adapter cet outil pour essayer d'étudier l'impact différencié des politiques gouvernementales sur des groupes définis par des critères autres que le sexe ? Par exemple, peut-on appliquer la méthode aux catégories majorité/minorités racisées, pour pouvoir faire un diagnostic des inégalités affectant ces groupes et identifier le caractère *systémique* de la discrimination éventuelle qu'ils subiraient ? <sup>3</sup> Un tel outil pourrait s'avérer précieux tant pour la recherche académique que pour les gouvernements et les organismes de la société civile, et il pourrait contribuer à la promotion d'une société véritablement inclusive en permettant de prendre à la fois la mesure des inégalités et celle des progrès accomplis ou à accomplir et en permettant d'identifier des mesures spécifiques visant à lutter contre ces discriminations.

---

<sup>3</sup> Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) a essayé au cours de l'été 2002 de construire un tel outil (CCR, August 2002). Cette étude n'a pas été complétée faute de ressources. Nous voulons reprendre cette idée et la pousser plus loin.

Il est généralement admis également que des inégalités socio-économiques importantes entre des groupes ethniques ou culturels différents peuvent constituer un terreau fertile pour le racisme, qui offre une justification idéologique facile de la « supériorité » des uns et de « l'infériorité » des autres. Ceci est une raison additionnelle pour développer l'outil en question. Cependant, toute inégalité n'est pas nécessairement le résultat d'une discrimination. La lutte contre les discriminations est donc un approfondissement de la lutte contre les inégalités mais relève aussi d'une logique différente. Elle nécessite par conséquent des instruments différents (Chevalier, 2003, Schnapper, 2002, Appiah and Gutmann, 1996).

## **I- PROFIL DIFFÉRENCIÉ DE LA PAUVRETÉ**

Une étude de John Anderson du *Conseil canadien de développement social*, réalisée à partir des données du recensement de 2001<sup>4</sup>, apporte les précisions suivantes sur la pauvreté chez les minorités visibles : ce groupe représente 7% de la population du Québec mais 15.5% de la population pauvre. Le taux de pauvreté de tous les montréalais était de 29%, le taux le plus élevé de toutes les grandes villes canadiennes. Les minorités visibles formaient 21 pour cent de la population mais 34 pour cent des pauvres étaient des membres des minorités visibles. Le taux de pauvreté des minorités visibles était de 46 pour cent. Pour le reste de la population montréalaise, il était de 24 pour cent.

En 2004, une étude réalisée pour le Conseil régional des élu(e)s de Montréal indique les arrondissements qui comptent le plus de familles à faible revenu : Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (34,3 %); Montréal-Nord (33,2 %); Sud-Ouest (32,8 %), Côte-des-Neiges - Notre-Dame de Grâce (30,6 %); Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (25,4 %); Verdun (25,2 %) <sup>5</sup>. Trois de ces arrondissements, soit Villeray-Saint-Michel-Park Extension, Montréal-Nord et Côte des Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, figurent parmi les quartiers ayant les plus fortes proportions de membres des minorités visibles. Cette pauvreté « visible », « colorée » pourrait cristalliser l'exclusion de ceux qui en sont les porteurs.

---

<sup>4</sup> Anderson, 2005

<sup>5</sup> CRÉ, 2004,

La racialisation de la pauvreté est donc connue. Ce qui l'est moins, ce sont les caractéristiques socio-économiques particulières à ces groupes. Il s'agit là de données importantes dont l'absence peut limiter l'efficacité de la mise en application de toute politique de lutte contre la pauvreté, puisque ne rejoignant pas les besoins spécifiques de ces groupes. Une question importante se pose donc : Quelles sont les principales caractéristiques de la pauvreté chez les minorités visibles du Québec?

Pour y répondre, nous avons appliqué l'ADS, en la transformant pour ventiler les données non pas en fonction du sexe mais en fonction du statut de minorité visible/majorité. Nous avons exploité les micro-données à grande diffusion du Recensement de 2001 portant sur les résidents du Québec, produites par Statistique Canada <sup>6</sup>. Les données sont présentées à titre indicatif, puisqu'il s'agit d'un échantillon<sup>7</sup>. Cette approche pourrait être appliquée à un fichier de données complet du recensement, sur l'ensemble du Québec ou sur la région du Montréal métropolitain.

Dans un premier temps, nous avons réparti la population étudiée en trois groupes : les personnes correspondant à la définition de « minorités visibles », les autochtones, et les autres, qui constituent la majorité. Le tableau 1 donne la répartition des données selon ces trois groupes.

**Tableau 1 : Répartition de la population selon trois grands groupes**

Groupe	Fréquence	Pourcentage
Majorité	177 273	91.1 %
Minorités visibles *	13 384	6.9 %
Autochtones **	1 919	1.0 %
<b>Total</b>	<b>192 576</b>	<b>100 %</b>

\* Comprend : Chinois, sud-asiatique, noirs, et autres

\*\* Comprend : Indien de l'Amérique du Nord uniquement, Métis uniquement, Inuit uniquement, Réponses autochtones multiples, Réponses autochtones non comprises ailleurs.

<sup>6</sup> Les données du Recensement de 2006 n'étaient pas disponibles au moment où nous avons effectué la recherche, mais nous croyons que les tendances observées ici seront vérifiées pour les données de 2006 aussi. Il s'agit pour le moment d'illustrer la méthode et d'établir son utilité.

<sup>7</sup> Les données n'ont pas été pondérées car les pondérations des individus sont très proches (entre 36.5 et 37.4). Le fichier original contenait 192576 cas.

Nous n'avons pas tenu compte du 1% de membres des nations autochtones faisant partie de cet échantillon dans la suite des opérations, vu que la pauvreté chez ces groupes relève d'une problématique différente, et que les politiques visant à la réduire sont fort différentes. En faisant cet ajustement, on obtient le résultat suivant : 7 % des individus de notre échantillon (qui est un échantillon représentatif) appartiennent à des minorités visibles, et 93 % à la majorité.

Nous avons utilisé le niveau de faible revenu (revenu avant impôts) de Statistique Canada comme indicateur de pauvreté. Notre analyse porte sur les personnes qui sont sous le seuil de faible revenu. Il s'agit essentiellement de contraster le profil de la pauvreté dans le groupe majoritaire avec celui des personnes classées « minorités visibles » par Statistique Canada. Ce que nous visons, c'est analyser les manifestations différenciées de la pauvreté chez les membres des minorités visibles et ceux de la majorité. Autrement dit, la pauvreté ne présente pas forcément les mêmes caractéristiques, et elle n'a pas forcément le même profil chez les uns et chez les autres. Le tableau 2 donne le nombre de cas qui sont sous le seuil de faible revenu en fonction du statut de membre de la majorité ou des minorités visibles.

**Tableau 2 : Population sous le seuil de la pauvreté selon l'appartenance à la majorité ou aux minorités visibles.**

Groupe	Fréquence	Pourcentage
Minorité visible	5 595	15.5 %
Majorité	30 579	84.5 %
<b>Total</b>	<b>36 174</b>	<b>100.0 %</b>

Mis à part les Autochtones, les membres des minorités visibles constituent donc 15.5 % des gens sous le seuil de faible revenu à l'échelle du Québec, bien qu'ils ne constituent que 7 % de la population, ce qui correspond aux chiffres donnés dans l'étude de J. Anderson mentionnée plus haut. Mais l'emphase ici n'est pas sur le fait qu'il y a plus de prévalence de la pauvreté parmi les minorités visibles, mais plutôt sur les caractéristiques des personnes qui vivent sous le seuil de faible revenu, pour pouvoir évaluer dans quelle mesure les programmes de lutte à la pauvreté les touchent.

Nous savons par ailleurs que la composition de l'immigration au Québec, comme dans tout le Canada, a connu d'importantes modifications au cours des quarante dernières années, et qu'elle

est devenue beaucoup plus diversifiée après avoir été pendant longtemps régie par des critères racistes. Le nombre de personnes faisant partie des minorités visibles a donc augmenté de façon importante au cours de cette période. Par conséquent, des inégalités constatées pourraient être dues au processus d'adaptation nécessaire et d'ajustement à la nouvelle société, et non pas à des facteurs systémiques ayant trait au statut de minorité visible. Pour tenter de contrôler ce facteur de distorsion, nous avons convenu de ne retenir dans notre échantillon que les membres des minorités visibles nés au Canada ou ayant immigré depuis au moins 10 ans<sup>8</sup>. Le tableau 3 donne les effectifs répondant à ces critères.

**Tableau 3 : Population sous le seuil de faible revenu selon l'appartenance à la majorité ou aux minorités visibles (nés au Canada ou ayant immigré depuis 10 ans ou plus).**

Groupe	Fréquence	Pourcentage
Minorités visibles	2 955	9,1 %
Majorité	29 608	90,9 %
<b>Total</b>	<b>32 563</b>	<b>100,0 %</b>

Nous allons donc nous pencher sur certaines des principales variables socio-démographiques de ces deux groupes, puisque les programmes de lutte à la pauvreté comportent des mesures spécifiques en fonction de ces variables. Le tableau 4 montre les différences entre les deux groupes sur un certain nombre de ces variables.

<sup>8</sup> La littérature récente parle d'un allongement de la période de rattrapage qui serait passée de 17 à 19 ans. Nous avons choisi dix ans pour faciliter les calculs et parce qu'il nous a semblé qu'il s'agit là d'une période raisonnable.

**Tableau 4 : Caractéristiques de la pauvreté chez minorités visibles (nés au Canada ou ayant immigré depuis 10 ans ou plus) et majorité (profil différencié)**

	Minorités visibles	Majorité
Taille moyenne du ménage	3.77	2.51
Nombre de soutiens dans le ménage	1.24	1.23
Pourcentage de femmes	51,9	57,0
Âge	26.12	39.69
Scolarité	5.49	4.87
Revenu total	8 327.33	8 576.24
Salaires et traitements	3 427.02	2 242.44
Semaines travaillées	31.71	32.59
Prestations d'assurance emploi	362.17	345.34
Total des transferts gouvernementaux	4 367.49	5 496.96
% de propriétaires	21.55	35.12
Valeur moyenne du logement	124 193.51	89 388.26
Loyer	523.46	488.23

On remarque au départ que la taille du ménage est plus importante (50 % de plus) chez les membres des minorités visibles comparativement à la majorité. Il faut garder cela en tête en lisant les autres données : le nombre moyen de soutiens dans le ménage est le même, les charges familiales sont donc beaucoup plus lourdes dans un cas comparativement à l'autre ; les maisons ont une plus grande valeur et les loyers sont plus élevés, car les logements hébergent plus de personnes, les transferts gouvernementaux sont moindres (un facteur sans doute lié à l'âge moyen, le groupe majoritaire comportant des personnes plus âgées et plus de retraités). Enfin, les membres des minorités visibles qui sont sous le seuil de faible revenu (et qui sont nés au pays ou qui y sont depuis plus de 10 ans) sont plus scolarisés en moyenne que la majorité.

Si on regarde de plus près la répartition des ménages en fonction de leur taille, on obtient le tableau 5.

**Tableau 5 : Taille des ménage en fonction du statut de minorité visible ou pas.**

		Minorités visibles	Majorité	Total
Une personne	n	285	9139	9424
	%	9.6%	30.9%	28.9%
Deux personnes	n	438	8155	8593
	%	14.8%	27.5%	26.4%
Trois personnes	n	519	4959	5478
	%	17.6%	16.7%	16.8%
Quatre personnes ou plus	n	1713	7355	9068
	%	58.0%	24.8%	27.8%
<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>2955</b>	<b>29608</b>	<b>32563</b>
	<b>%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>

Pour les minorités visibles sous le seuil de la pauvreté, les petits ménages (1 ou 2 personnes) sont beaucoup moins fréquents (25 % environ) que pour la majorité (58 % environ). La proportion est inversée pour les ménages de 4 personnes ou plus. Le type de ménage varie également, tel que le montre le tableau 6.

**Tableau 6 : Type de ménage des personnes sous le seuil de faible revenu<sup>9</sup>**

		Minorités visibles	Majorité	Total
Mariés ou en union libre, sans enfants	n	143	4 195	4 338
	%	4.8 %	14.2 %	13.3 %
Mariés ou en union libre, avec enfants	n	1 463	7 636	9 099
	%	49.5 %	25.8 %	28.0 %
Monoparentaux	n	874	6 220	7 094
	%	29.6 %	21.0 %	21.8 %
Multifamiliaux	n	82	223	305
	%	2.8 %	0.8 %	0.9 %
Non familiaux	n	393	11 334	11 727
	%	13.3 %	38.3 %	36.0 %
<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>2 955</b>	<b>29 608</b>	<b>32 563</b>
	<b>%</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Parmi les personnes qui sont sous le seuil de faible revenu, les minorités visibles se retrouvent beaucoup plus souvent dans des ménages bi-parentaux (près de 55 %) que la majorité (40%); les ménages où vivent les membres des minorités visibles comportent beaucoup plus souvent des enfants (près de 50 %) que dans le cas de la majorité (près de 25 %) ; il y a trois fois plus de

<sup>9</sup> Les pourcentages sont calculés par rapport au total d'individus de minorités visibles et de la majorité respectivement.

personnes qui vivent dans des ménages non-familiaux parmi la majorité que parmi les minorités visibles (environ 38% versus 13% respectivement) ; enfin il y a, parmi les pauvres, proportionnellement plus d'individus des minorités visibles qui vivent dans des ménages monoparentaux que parmi la majorité (29.6 % vs 21.0 %)

On remarque aussi qu'en moyenne, les membres des minorités visibles sont beaucoup plus jeunes et que la pauvreté féminine est plus importante chez la majorité comparativement aux minorités visibles. Ce dernier élément est un peu surprenant et mériterait d'être creusé davantage. Nous pouvons proposer deux hypothèses, qui ne sont pas mutuellement exclusives : d'une part, le nombre de femmes sur le marché du travail est peut-être plus élevé chez les femmes des minorités visibles, d'autre part, la pauvreté est peut être plus profonde dans le cas des femmes pauvres des minorités visibles.

Le revenu total est plus élevé chez la majorité comparativement aux minorités visibles, mais c'est surtout les différences dans la structure de ce revenu qui frappe : la part des salaires et traitements est plus élevée chez les minorités visibles mais les revenus autonomes et les transferts gouvernementaux sont plus importants chez la majorité. Nous allons donc scruter de plus près ces questions.

**Tableau 7 : Autres revenus (moyennes pour chaque catégorie)**

	Minorités visibles	Majorité
Revenu provenant d'un travail autonome	139.87	222.67
Revenu de placement	127.04	198.68
Pensions de retraite (y compris REÉR, FEER)	96.92	207.02
Autres revenus en espèces	168.89	208.47
<b>Total autres revenus</b>	<b>532.72</b>	<b>836.84</b>

Deux constats se dégagent du tableau 7 : la structure des revenus est différente entre les deux groupes, et les autres revenus sont beaucoup moins élevés, en moyenne, pour les immigrants même si leurs revenus d'emplois sont plus élevés. Et de plus, les ménages étant plus nombreux en moyenne, on en conclut qu'un salaire plus élevé peut coexister avec une plus grande pauvreté.

Examinons de plus près, maintenant, les transferts gouvernementaux.

**Tableau 8 : Transferts gouvernementaux (minorités visibles vs majorité)**

	Minorités visibles	Majorité
Prestations fiscales canadiennes pour enfants	1 381.69	762.98
Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti	938.04	1 844.89
Prestation de rente (Québec ou Canada)	337.23	883.47
Assurance emploi	362.17	345.34
Autres revenus provenant de sources publiques	1 348.35	1 660.27
<b>Total des transferts gouvernementaux</b>	<b>4 367.49</b>	<b>5 496.96</b>

La différence reflète donc ce que nous avons constaté plus tôt : les familles des minorités visibles étant plus jeunes et plus nombreuses reçoivent davantage au niveau des prestations pour enfants et de l'assurance emploi. C'est l'inverse pour ce qui a trait à la sécurité de la vieillesse et au régime des rentes.

On note aussi que le nombre de propriétaires est plus important chez la majorité mais que la valeur moyenne des maisons des membres des minorités visibles est plus élevée. Il pourrait s'agir de maisons plus grandes et plus récentes. Par ailleurs, les membres des minorités visibles doivent consacrer une somme plus importante au loyer. Le logement est un besoin fondamental (pas de nature économique) qui peut représenter un élément majeur dans l'appauvrissement des individus. La répartition géographique est un élément-clé dans l'institutionnalisation des disparités et l'étalement urbain conduit autant à une concentration de la richesse qu'à une concentration de la pauvreté<sup>10</sup>. Or, nous savons que la grande majorité des membres des minorités visibles sont concentrés dans le Grand Montréal.

<sup>10</sup> powell, john: *Racial Disparities and Structural Racism*, Communication présentée à l'Institute on Race and Poverty December 5th, 2002.

**Tableau 9 : Personnes sous le seuil de la pauvreté dans les RMR**

RMR	Fréquence	Pourcentage
Québec	3 375	9.3 %
Montréal	20 187	55.8 %
Sherbrooke - 433 et Trois-Rivières - 442	1 460	4.0 %
Ottawa-Hull	1 071	3.0 %
Total dans les RMR	26 093	72.1 %
Hors des RMR	10 081	27.9 %
<b>Total</b>	<b>36 174</b>	<b>100.0 %</b>

Le tableau 10 examine la répartition des personnes appartenant à des minorités visibles, nés au pays ou ayant immigré depuis 10 ans ou plus, dans les diverses Régions métropolitaines de recensement. Rappelons que nous avons travaillé à partir d'un échantillon représentatif, et que ce sont donc les pourcentages que l'on retrouve dans les diverses régions, et non pas les effectifs, qui sont ici pertinents. Nous avons donc omis les effectifs pour simplifier la lecture du tableau sauf l'effectif total qui comprend tous les cas de l'échantillon fourni par Statistique Canada, sauf les Autochtones, pour les raisons discutées plus haut.

**Tableau 10 : Répartition des minorités visibles sous le seuil de la pauvreté selon les Régions métropolitaines de recensement (RMR)**

		Minorités visibles	Majorité	Total
Québec	% dans la RMR	1.7%	98.3%	100.0%
	% dans le groupe (minorités ou majorité)	2.3%	10.0%	9.5%
Montréal	% dans la RMR	13.5%	86.5%	100.0%
	% dans le groupe (minorités ou majorité)	92.1%	44.5%	47.8%
Sherbrooke et Trois-Rivières	% dans la RMR	1.8%	98.2%	100.0%
	% dans le groupe (minorités ou majorité)	1.0%	4.3%	4.0%
Ottawa-Hull	% dans la RMR	4.4%	95.6%	100.0%
	% dans le groupe (minorités ou majorité)	2.2%	3.7%	3.6%
Hors des RMR	% dans la RMR	.5%	99.5%	100.0%
	% dans le groupe (minorités ou majorité)	2.5%	37.5%	35.1%
<b>Total</b>	<b>Effectif</b>	<b>13 382</b>	<b>177 275</b>	<b>190 657</b>
	<b>% dans la RMR</b>	<b>7.0%</b>	<b>93.0%</b>	<b>100.0%</b>
	<b>% dans le groupe (minorités ou majorité)</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>

Ce que nous voulions faire ressortir, c'est essentiellement le profil différencié de la pauvreté chez les minorités visibles comparativement à la majorité. Les éléments obtenus du recensement permettent de faire ressortir ce profil différencié, en mettant en lumière des caractéristiques socio-économiques particulières à ces groupes. Nous sommes en mesure de voir maintenant comment le plan d'action va affecter chacun des deux groupes concernés.

## **II- PROFIL DIFFÉRENCIÉ ET PLAN D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ**

Le 13 décembre 2002, le Gouvernement du Québec adoptait à l'unanimité la Loi 112<sup>11</sup>. Fruit d'une initiative citoyenne originale et bien structurée<sup>12</sup>, cette Loi vise trois buts convergents :

- 1- Améliorer la situation économique et sociale des personnes qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ;
- 2- réduire les inégalités qui affectent plus particulièrement les personnes en situation de pauvreté ;
- 3- et enfin intervenir de manière globale en développant le sentiment de solidarité sociale

La Loi 112 prévoyait un *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* qui fut présenté le 2 avril 2004. Il comprend 47 mesures devant être mises en œuvre sur un horizon de cinq ans en vue d'atteindre les objectifs fixés par la Loi. Ces objectifs sont répartis autour de quatre grands axes visant à :

- améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté ;
- prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la société ;
- assurer la cohérence et la constance de l'action.

En principe, chacune des mesures de ces quatre axes sont susceptibles d'aider les membres des minorités visibles. Le 4<sup>e</sup> axe, qui, dans son développement, évoque « l'évaluation de l'impact des

---

<sup>11</sup> Gouvernement du Québec (2002b). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec, Assemblée nationale du Québec, décembre.

<sup>12</sup> Le cheminement fut amorcé par la Fédération des femmes du Québec lors de la marche *Du pain et des roses* en juin 1995. Puis, à compter de janvier 1998, il y eut une mobilisation citoyenne sans précédent autour du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

propositions de nature législative ou réglementaire sur le revenu des personnes en situation de pauvreté » adopte au fond la démarche et le mode de raisonnement de l'ADS. Il s'agit essentiellement de déterminer l'impact spécifique anticipé d'une mesure donnée sur les femmes avant de l'adopter. Notre propos vise à souligner la nécessité de déterminer l'impact anticipé des mesures contre la pauvreté sur les minorités visibles, et surtout de démontrer que cela peut être fait et que ce n'est pas très compliqué de le faire.

Dans la mesure où le profil de la pauvreté est différent chez les minorités visibles, il est probable que ce sous-groupe bénéficie de certaines mesures du plan d'action bien moins que l'ensemble de la population. La mise en œuvre du plan d'action de lutte contre la pauvreté passe par l'attribution de ressources à des mesures spécifiques. Or l'attribution des ressources dépend du diagnostic que l'on fait de la situation. Si on ne voit pas les spécificités de la pauvreté chez un groupe bien identifié, et qui de surcroît vit des niveaux de pauvreté bien plus élevés que la majorité, ces mesures ne feront, par leur inadéquation partielle, que creuser le fossé de l'accès aux ressources entre les divers groupes. À moyen et à long terme ceci pourrait avoir des conséquences importantes sur les rapports entre ces groupes.

Nous démontrerons qu'effectivement, le diagnostic fait dans le cadre du plan d'action ne permet pas de « voir » les spécificités de la pauvreté chez les minorités visibles. On peut donc s'attendre à ce que l'effet bénéfique anticipé soit moindre pour les minorités visibles, en vertu du fait que leur profil est différent et que les besoins sont donc différents.

Le diagnostic de la pauvreté qui est posé dans le plan d'action est présenté selon deux grandes catégories de variables :

- Les caractéristiques de ménage (personnes seules ou en couple, avec ou sans enfants, etc.) et différents sous-groupes (Personnes âgées, Personnes handicapées, Autochtones, Immigrants récents et minorités visibles, Groupes à risque de pauvreté persistante comme les pauvres travailleurs (type de travail, précarité et faible revenu), mais sans croisement de ces deux types de variables.
- La répartition territoriale, de façon à identifier les territoires à concentration de pauvreté et les inégalités entre les régions du Québec : « ... il est possible de classer les diverses

régions du Québec de façon à observer lesquelles sont plus défavorisées que la moyenne, notamment avec l'indice de défavorisation matérielle (revenu moyen, scolarité, rapport emploi/population). » (p.20).

Sur la base de ces critères, un diagnostic a été posé. Nous allons à présent contraster certains éléments de ce diagnostic avec ce qui ressort d'une analyse différenciée en fonction du statut de minorité.

Sur la question du genre, par exemple, le plan estime que :

« Durant toute la période (1997-2004) la proportion de personnes à faible revenu est demeurée plus grande chez les femmes que chez les hommes. »

Or nous avons vu (tableau 4) que pour la majorité, 57 % des personnes (sous le seuil de faible revenu, nées ici ou ayant immigré depuis 10 ans ou plus) sont effectivement des femmes. Pour les minorités visibles, ce pourcentage est de 51,9 %. Un peu plus que le nombre d'hommes, donc, mais la différence n'est pas aussi marquée que pour la majorité.

Sur la question des jeunes, le diagnostic posé est à l'effet que

« Au Canada, la proportion de jeunes de moins de 18 ans vivant dans des familles pauvres (selon la SFR et après impôts) a diminué depuis 1997 (17,8 %) pour demeurer assez stable au cours des années 2000 (12,8 % en 2004). Au Québec, cette proportion a diminué de façon constante et considérable, passant de 22,4 % en 1997 à 10,9 % en 2004. »

Or, en calculant ces pourcentages séparément en fonction du statut de minorité, on obtient le tableau 11 pour l'année 2001.

**Tableau 11 : Pourcentage de jeunes parmi les minorités visibles et dans la majorité**

	Minorités visibles	Majorité	Total
Mineurs (moins de 18 ans)	35.3 %	20.8 %	23.0 %
Adultes	64.7 %	79.2 %	77.0 %
<b>Total</b>	<b>100.0 %</b>	<b>100.0 %</b>	<b>100.0 %</b>

On voit donc que la proportion des jeunes est de 35 % pour les minorités visibles alors qu'elle est de 20 % pour la majorité, soit 75 % de plus pour les minorités que pour la majorité. Le diagnostic sous-estime, donc, l'importance des programmes visant spécifiquement les jeunes.

En ce qui concerne la structure des ménages, le diagnostic est à l'effet que « Le faible revenu était beaucoup moins fréquent chez les familles biparentales (4,9 %) et chez les couples sans enfants (6,1 %) et beaucoup plus fréquent chez les personnes seules (22,4 %) et chez les familles monoparentales (23,7 %). ».

Or le tableau 6 présenté plus haut montre que parmi les minorités visibles, c'est au contraire la situation biparentale avec enfants qui est de loin la plus fréquente : près de 50 % des ménages pauvres des minorités sont dans cette situation, contre 25,8% pour la majorité. Inversement, 38.3 % des personnes pauvres de la majorité vivent dans des ménages non familiaux, alors que seuls 13.3 % des personnes pauvres des minorités visibles sont dans cette situation.

En ce qui concerne les mesures de redistribution, on mentionne, dans le Bilan de du Plan d'action, « la hausse du montant de l'exclusion applicable à la valeur de certains biens, notamment à la valeur nette d'une résidence, qui passe de 80 000 \$ à 90 000 \$ ». Comme nous l'avons vu plus haut, la valeur moyenne des maisons des membres des minorités visibles en situation de pauvreté était en 2001 de 124 mille dollars, comparativement à 89 mille dollars pour la majorité (pour des ménages de plus grande taille, rappelons-le; il ne s'agit donc pas de plus de richesse per capita). Très peu de membres des minorités visibles bénéficieraient donc d'une telle mesure. Par contre, ils seraient avantagés dans le cas des mesures du 2e axe qui touchent principalement les enfants et les jeunes, vu que la taille des familles est plus importante dans leur cas. Leur niveau de scolarité étant en moyenne plus élevé, ils pourraient aussi être exclus de certains programmes de formation, les critères d'accès étant basés sur la moyenne. D'autres programmes de formation ne leur seraient d'aucune utilité compte tenu des diplômes déjà détenus.

L'augmentation du salaire minimum qui devrait avoir un impact important sur les minorités visibles est trop lente selon plusieurs analystes. Quant aux prestations d'assurance-chômage,

elles relèvent du Gouvernement fédéral et les coupures drastiques qui furent faites il y a une quinzaine d'années ont probablement eu une influence sur la détérioration des conditions de vie des minorités observées par Statistique Canada. Enfin, la question du logement est cruciale pour les membres des minorités visibles car c'est non seulement un facteur de pauvreté mais elle peut devenir un facteur d'exclusion, la constitution de « ghettos » étant généralement le signe le plus visible de la racialisation de la pauvreté dans les grandes villes.

## **Conclusion**

Ce texte visait essentiellement à démontrer que les outils méthodologiques développés dans le cadre de l'analyse différenciée selon le sexe peuvent être transposés au cas des minorités visibles (ou d'autres types de minorités), et que de tels outils permettent de prendre la mesure des inégalités affectant les minorités visibles, d'anticiper les effets des mesures correctives, et enfin d'estimer les progrès accomplis. Un tel outil est d'autant plus nécessaire que le pourcentage des minorités visibles dans la population est faible, avec pour conséquence que leurs caractéristiques ne se traduisent que faiblement dans les moyennes générales, produisant des diagnostics qui ne tiennent pas compte de ces spécificités. Il s'en suit que l'attribution des ressources se fait sans tenir compte de leur besoin. Les politiques de lutte à la pauvreté deviennent ainsi moins efficaces en ce qui les concerne.

Nous avons examiné le profil différentiel des minorités visibles en fonction des diverses mesures de lutte à la pauvreté. Pour la grande majorité des mesures, les minorités visibles diffèrent du profil majoritaire comme nous l'avons illustré ci haut.

Nous pensons avoir démontré qu'une analyse différenciée pourrait permettre d'identifier la façon dont la mise en œuvre des politiques affecte différemment les minorités et la majorité. Compte tenu de la surreprésentation des minorités dans les groupes à faible revenu, il est urgent de faire de telles analyses de façon systématique.

Nous sommes conscients du fait que le processus d'immigration entraîne des difficultés spécifiques. Mais les minorités visibles ne se réduisent pas aux immigrants, et la logique des programmes d'intégration ne vise pas nécessairement la réduction des inégalités dans la société.

Même en ne tenant pas compte des personnes nouvellement arrivées dans la société, il subsiste des écarts certains entre les membres des minorités visibles et ceux de la majorité, comme en atteste le profil différencié que nos données, même exploratoires, ont permis d'établir.

On devrait tenir compte des profils différenciés pour adapter des programmes existants ou pour créer des programmes ciblant spécifiquement ces minorités. Ces programmes spéciaux sont parfois source de ressentiment et ils sont la cible de critiques très dures, la logique voulant qu'ils isolent et ghettoïsent les membres des minorités visibles. Pourtant, d'une part, des programmes spéciaux existent pour d'autres groupes de la société et c'est la même logique qui a justifié leur adoption pour les femmes et les personnes à faible revenu qui légitime leur adoption pour les minorités visibles. Après plus de 10 ans de mise en application, l'analyse différenciée en fonction du sexe a permis certains progrès. Il est nécessaire de la transposer et de l'appliquer aux minorités visibles afin de contribuer à la promotion d'une société véritablement inclusive.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**Anderson (2005)** *La racialisation de la pauvreté*. Conseil canadien de développement social. Présentation au Séminaire scientifique annuel de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations.

**Appiah, A., Gutman, A.** (1996). *Color Conscious. The Political Morality of Race*, Princeton, N.J., Princeton University Press.

**Chevalier, J.** (2003). "Lutte contre les discriminations et État providence" in *Lutter contre les discriminations*, sous la direction de Daniel Borillo, Éditions la Découverte

**Conseil canadien pour les réfugiés** (2002). *Anti-racist analysis tool*. Montréal, draft.

**Conférence régionale des élus de Montréal** (2004), [\*Rapport sur la pauvreté à Montréal\*](#), Document de recherche et de réflexion, Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, Septembre

**Conférence régionale des élus de Montréal** (2006), *Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre*, Montréal, 1<sup>er</sup> mai.

**Frank, J.** (1997). "Indicators of Social Inequality in Canada: Women, Aboriginal Peoples and Visible Minorities" ch. 2 in Allan Frizzel and Jon H. Pammet (eds) *Social Inequality in Canada*, Ottawa, Carleton University press

**Gilbert, G. C.** (1981). "The Political Use of Social Indicators Research to Combat Racism in the 1980's." *Social Development Issues*, Vol. 5 (2-3): 99-106.

**Gouvernement du Québec** (2002a). *La volonté d'agir, la force de réussir. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, juin.

**Gouvernement du Québec** (2002b). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec, Assemblée nationale du Québec, décembre.

**Gouvernement du Québec** (2007). Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009 (2007), Bilan de la troisième année de la mise en œuvre, Québec, octobre.

**Henry, F. et al** (2000). *The Colour of Democracy. Racism in Canadian Society*. (2nd edition, Toronto, Hartcourt Brace

**Kurtzman, L. et de Sève, M.** (2001). *L'analyse différenciée selon les sexes : approches gouvernementales et paragouvernementales*. Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Document 1 : Introduction générale à l'ADS, Service aux collectivités de l'UQAM, ARIR et COMSEP, Montréal, novembre.

**Pendakur, K and Pendakur, R.** (1998). "The Colour of Money: Earning Differentials Among Ethnic Groups in Canada" in *Canadian Journal of Economics* 31 (3): 518-548

**Pizanias C., Frideres J. S.,** (dirs) (1995). *Freedom Within the Margins. The Politics of Exclusion*, Calgary, Detselig Enterprises.

**powell, john** (2002): *Racial Disparities and Structural Racism*, communication présentée au Institute on Race and Poverty December 5<sup>th</sup>.

**Schnapper, D.** (2002). *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*. Paris, NRF Gallimard.

**Schetagne, S.** (1999). *La pauvreté dans les régions métropolitaines du Québec*, Conseil canadien de développement social, no 570, Ottawa, 20 pages

**Status of Women Canada** (1998). *Gender-Based Analysis, A guide for policy-making* (Working document), September